

(Mise à jour le 09/12/2020) Retrouvez à travers cet article la démarche à suivre pour mobiliser votre CPF et financer votre formation.

Qu'est-ce que le CPF (Compte Personnel de Formation) ?

Destiné à toutes personnes (salariés de droit privé ; demandeurs d'emplois, jeunes sortis sans qualification du système scolaire ou éducatif), l'objectif du CPF est de donner à chacun les moyens d'évoluer professionnellement et de sécuriser son parcours professionnel, notamment en progressant d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle ou en obtenant une qualification dans le cadre d'une reconversion.

Le CPF est désormais valorisé en euros, et depuis le **1er janvier 2020**, le compte est alimenté de 500 euros par an pour toute activité à mi-temps ou plus (avec un plafond maximal de 5000 €).

Les salariés ont la **possibilité de suivre leur formation** :

- **hors temps de travail** : vous devez alors poser des congés sur la période de formation. Dans ce cas, vous n'êtes pas obligé d'informer votre employeur du suivi de votre formation
- **pendant le temps de travail** : il faut alors prendre contact avec le service formation ou RH de votre entreprise pour valider la démarche à faire pour demander une autorisation d'absence
-

Pour en savoir plus sur vos droits, [cliquez ici](#)

Le compte CPF peut être abondé par :

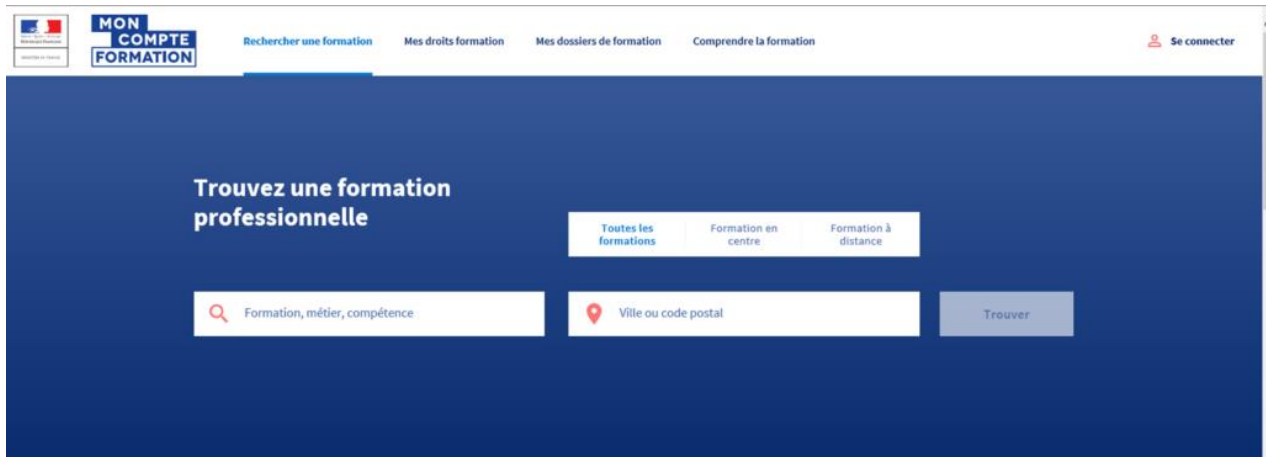
- **Pôle Emploi** : Depuis le **mercredi 08 Juillet 2020**, Pôle Emploi complète le financement du projet de formation d'un demandeur d'emploi, directement depuis Mon compte formation, si les droits formation sont insuffisants.
- **l'Employeur** : Depuis **Septembre 2020**, l'employeur peut également participer au financement des projets de formation de ses salariés en abondant leur compte CPF. Cette démarche sera possible via un nouveau portail destiné aux employeurs privés.

5 étapes pour mobiliser votre CPF

1/ Se créer son compte CPF

Pour créer votre compte CPF, rendez-vous muni votre numéro de numéro de sécurité sociale et d'une adresse e-mail valide :

- **sur le site** : « moncompteformation.gouv.fr »



- **sur l'application mobile** « Mon compte Formation » (disponible dans l'App Store Apple ou Google Play)



Si vous avez déjà un compte CPF, connectez-vous directement depuis l'un ou l'autre.

2/ Chercher et choisir sa formation

Dans la zone de recherche, saisissez l'intitulé de la formation souhaitée (par exemple : **powerpoint**, **ISO 27001**, **office 365**, ...) et le code postal (57000 Metz).

Filtre (1) Tout effacer 4 résultats pour votre recherche Trier par Pertinence

Prix Effacer

7 500 € et plus

0 7500€ et plus

Vos dates de disponibilité Effacer

Débuter au plus tôt le 📅

Terminer au plus tard le 📅

Nom de l'organisme (1) Effacer

EDUGROUPE

ITIL® v4 : Foundation - IT4F (Certification ITIL® Foundation Certificate in IT Service Management incluse) par EDUGROUPE	PARIS - 0km 1 500,00 € 21h de formation	☆
ITIL® Foundation V3 - IT011 (ITIL® Foundation Certificate in IT Service Management inclus) par EDUGROUPE	PARIS - 0km 1 500,00 € 21h de formation	☆
ITIL® Foundation V3 - IT011 (ITIL® Foundation Certificate in IT Service Management inclus) par EDUGROUPE	A distance 1 500,00 € 21h de formation	☆

Vous avez la possibilité de choisir le mode de formation qui vous convient : en présentiel ou à distance.

Vous pouvez consulter la page de détail de la formation en cliquant sur l'intitulé de la formation.

Nos équipes vous contacteront pour fixer avec vous les dates de formations disponibles et valider les montant et lieu de la formation.

3/ Financer sa formation

Si votre compte est suffisamment approvisionné, le coût total de la formation peut être totalement pris en charge par votre compte CPF.

Dans le cas contraire si :

1. **vous êtes demandeur d'emploi**, vous pouvez faire une demande d'abondement à Pôle Emploi. Cependant, il faut absolument sélectionner une session de formation dont la date de début est à J+20 jours ouvrés. Si votre dossier est validé par CCI Formation, vous pourrez faire votre demande d'abondement auprès de Pôle Emploi.

!/\ Une fois votre dossier validé, la demande d'abondement est valable pour une formation débutant à J+15 jours ouvrés .

2. **vous êtes salarié**, vous pouvez demander un abondement à votre employeur. Dans ce cas, vous devrez télécharger un document contenant les informations liées à votre dossier afin de présenter à votre employeur votre projet et demander une prise en charge. Si votre entreprise accepte, elle devra se connecter via un portail dédié pour financer votre projet de formation.

3. **vous êtes salarié ou demandeur d'emploi** et votre demande d'abondement a été refusée, vous devez régler la différence en ligne par carte bancaire (site de paiement sécurisé mis en place par la Caisse des dépôts et consignations).

4/ Valider son dossier

Vous devez valider votre demande de formation sur votre espace.

CCI Formation, comme tout autre organisme de formation, dispose de 2 jours pour répondre à votre demande. A défaut, vous êtes en droit d'annuler votre demande et en réaliser une nouvelle.

Lorsque CCI Formation valide votre demande de formation, vous disposez alors de 4 jours pour confirmer votre inscription en cliquant sur « **valider et finaliser** » :

The screenshot displays a user interface for managing a training request. On the left, there is a section titled 'Mes informations' with a red profile icon and several greyed-out text fields. On the right, the 'Mon financement' section shows a table with the following data:

Item	Amount
Prix de la formation	800,00 €
Droits formation	+ 800,00 €
Bourse à payer	0,00 €

Below the table, there is a red checkmark icon and the text: 'Je donne mon accord pour mobiliser mes 800,00 € de droits formation pour financer cette formation.' Below this, a smaller note states: 'Les droits sont affectés lorsque vous avez validé votre formation. Ils sont cependant réversés et seront débloqués si votre demande d'inscription n'est pas validée.' At the bottom, there are two buttons: 'Annuler ma demande' and 'Valider et finaliser'. The 'Valider et finaliser' button is highlighted with a red border and a mouse cursor is pointing at it.

5/ Partir en formation

Votre dossier est validé, les équipes de CCI Formation vous adresseront les informations pratiques (convocation, plan d'accès si besoin) pour votre départ en formation.

Les équipes CCI Formation vous accueilleront virtuellement ou en présentiel lors de votre formation. Le passage de la certification pendant la formation ou via un RDV ultérieur est une partie intégrante de ce dispositif du CPF et devra être justifié par l'organisme de formation.

Vous souhaitez être accompagné ?

Nos équipes sont à votre écoute, contactez-les au 03 87 39 46 00 ou par e-mail à formationcontinue@moselle.cci.fr